

Séance du : 16 avril 2019

n° 15/2019

**L'an deux mille dix-neuf, le seize avril à 18 heures 00.**

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 8 avril 2019, le comité syndical a été à nouveau convoqué pour le 16 avril 2019 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 9 avril 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Montferrand, siège administratif du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Bernard BARJOU, 5<sup>ème</sup> Vice-Président du PETR.

M. Guy BONDOUY est désigné comme secrétaire de séance.

**Etaient présents :**

**Délégués titulaires :**

Mmes Colette CABROL, Nathalie NACCACHE, Catherine PUIG  
Mrs Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, Jacques DOUMERC, Michel FERRET, Jean-Luc GOUXETTE, Alain MERCIER, Jean-Marie PETIT, Marc SIE.

**Avaient donné pouvoir :**

S. ADROIT à R. MASSICOT, JC DE BORTOLI à N. CALMET, P. DE PERIGNON à R. DUFOUR

En exercice : 63

Présents ou représentés : 14

**Délégués suppléants :**

Mme Nelly CALMET  
Mrs Roger DUFOUR, Robert MASSICOT, Christian BATS, Dominique LEGROS

**Excusés :**

Mmes BOUSQUET Alexia, Evelyne FABRE-DURAND, Pierrette ESPUNY  
Mrs Alain BOUSQUET, Michel BROUSSE, François DEMANGEOT, Jean-Pierre FLUMIAN, Bertrand GELI, Philippe GREFFIER, Pierre IZARD, Robert LIGNERES, Jean-François PAGES, Pierre POUNT-BISET, Christophe PRADEL, Armand DE PRADIER D'AGRAIN, Marc TARDIEU, Etienne THIBAUT, Bernard VALETTE.

**Objet : Appel à cotisations des communes adhérentes au Conseil en Energie Partagé**

Vu la loi sur la Transition énergétique du 17 août 2015 autorisant la structure porteuse du SCOT d'élaborer un PCAET si tous les EPCI lui transfèrent la compétence ;

Vu la délibération n°26/2015 du 7 décembre 2015 approuvant le projet de territoire comprenant la mise en place d'actions en matière de transition énergétique, notamment l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle du territoire du Pays Lauragais, permettant d'assurer la cohérence avec le projet de SCOT en cours de révision,

Vu la délibération n°23/2016 du 23 mai 2016 portant sur la compétence « Elaboration Plan Climat Air, Energie, Territorial » à l'échelle du PETR du Pays Lauragais ;

Vu la délibération n°24/2016 en date 23 mai 2016 portant sur le conventionnement du PETR du Pays Lauragais avec l'ADEME ;

Vu les délibérations n°26 et 27 du 27 juin 2016 et 41/2016 du 26 septembre 2016, **portant sur la mise en place d'un Conseil en Energie Partagé par le PETR du Pays Lauragais**

Vu la délibération n°03/2018 du 12 février 2018 portant **sur le plan de financement prévisionnel du Conseiller en Energie Partagé**

Monsieur le Vice-Président indique qu'à travers son projet de territoire approuvé en Comité Syndical du 7 décembre 2015 et par ses EPCI membres, le PETR a affiché sa volonté d'œuvrer en matière de transition énergétique en mettant en place des actions concrètes.

Le comité syndical a souhaité que le PETR aide les communes de moins de 10 000 habitants à maîtriser leur consommation d'énergie à travers la mise en place d'un service de conseil en énergie partagé, service bénéficiant aux communes qui le souhaitent et qui y participent financièrement (une partie du territoire étant déjà dotée de ce service).

Le nombre de communes volontaires ayant atteint le quota conseillé par l'ADEME et le recrutement du conseiller en énergie partagé ayant eu lieu (prise de poste le 9 juillet 2018), il convient d'autoriser l'appel à cotisation 2019 pour un montant de 0,70 € par habitant auprès des communes ayant délibéré pour ce service.

A noter que le plan de financement proposé tient compte du soutien financier de l'ADEME et de LEADER et n'engagera pas de frais supplémentaires pour le PETR puisque seules les communes bénéficiant de ce service les financeront.

Monsieur le Vice-Président présente le montant des cotisations des communes adhérentes pour 2019 pour le service de Conseil en Energie Partagé :

<b>Communes adhérentes</b>	<b>population 2019</b>	<b>cotisation 2019</b>
Avignonet-Lauragais	1503	1 052,10 €
Saint-Vincent	198	130,50 €
Mauremont	338	236,60 €
Calmont	2411	1 687,70 €
Lempaut	875	612,50 €
Sorèze	2878	2 014,60 €
ste Foy D'Aigrefeuille	2037	1 425,90 €
Montgeard	486	340,20 €
Gardouch	1281	896,70 €
Lanta	2064	1 444,80 €
<b>total</b>	<b>14 071</b>	<b>9 849,70 €</b>

Vu les montants estimatifs des dépenses, il est proposé qu'un ajustement soit effectué au terme des 3 ans comprenant notamment les dépenses réelles supportées de la TVA.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :**

1°) – **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à appeler les cotisations nécessaires au service de conseiller en énergie partagé telles que présentées.

2°) - **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à procéder à toute formalité et à signer tout document nécessaire pour la mise en œuvre de la présente délibération,

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.**

Fait à Montferrand, le 16 avril 2019

**Le Président**

**Georges MERIC**

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr